
 Direction générale de l'environnement (DGE)  
 Biodiversité et paysage  
 Ressources en eau et économie hydraulique

---

Rétablissement de la migration piscicole  
**Installations hydroélectriques à assainir et qualité des habitats piscicoles**  
 Bassin versant du Rhône


---

**Classes de valeurs d'habitats (Objectifs habitats OFEV)**  
 (Tab. 5 - ch. 4 du rapport)

- Le rétablissement du continuum longitudinal est nécessaire à la conservation de la faune piscicole. Il s'agit d'habitats revêtant une importance cantonale, voire fédérale.
- Le rétablissement du continuum longitudinal est nécessaire à la conservation de la faune piscicole. Il s'agit d'habitats revêtant une importance régionale.
- Le rétablissement du continuum longitudinal peut contribuer à la conservation de la faune piscicole. Il s'agit d'habitats revêtant une importance locale.

---

**Obstacles (> 0.2 m / rayon de 1'000 mètres) Réseau hydrographique**

- Naturel  0.2 < h < 1 mètre  2-501 n° de concession hydroélectrique
- Artificiel  h > 1 mètre  seuil assaini  Limite de bassin versant

---

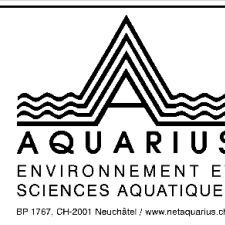

**Ecomorphologie**

- naturel / semi-naturel
- peu atteint
- très atteint
- non naturel / artificiel
- enterré / non visité

**Frai naturel (truite de rivière/lacustre)**

- faible
- moyen
- important
- très important
- inexistant

---



 1 : 30'000  
 Dessin : dt  
 15.04.15

